France : la première prescription d'isotrétinoïne est réservée au dermatologue

Zitouni IMOUNACHEN - 2015-05-22 13:23:30 - Vu sur pharmacie.ma

En France, la prescription initiale d'isotrétinoïne par voie orale est désormais exclusivement réservée aux dermatologues. Toutefois, le traitement pourra être renouvelé par tout autre médecin.

Cette décision de l'Agence du médicament (ANSM) est motivée par la persistance de grossesses sous isotrétinoïne.

En France, la prescription initiale d'isotrétinoïne par voie orale est désormais exclusivement réservée aux dermatologues. Cette décision de l'Agence du médicament (ANSM) est motivée par la persistance de grossesses sous isotrétinoïne. En effet, deux études de l'Assurance-maladie concernant la prescription d'isotrétinoïne orale en deuxième intention font en effet état, dans un cas sur deux, d'un non-respect de la prescription dans le cadre du programme de la prévention des grossesses (PPG). Par ailleurs, dans un cas sur trois, aucun test de grossesse n'a été effectué ni avant, ni dans les jours qui suivent la prescription conformément à l'AMM.

Le renouvellement du traitement pourrait être effectué par tout autre médecin.

Du café pour réduire les